



## commandement aux fins de saisie vente

Par **lenine**, le **19/03/2011** à **09:03**

bonjour,

gerant d'une sarl , nous avons vendu le fond de commerce qui sy rattaché le 1er septembre 2009 après toutes les formalités notre notaire nous a signifié tous les créanciers qui avaient fait une opposition sur la vente, après verification nous avons réglé ces créanciers.  
6 mois après un fournisseur s'est déclaré en nous demandant la somme de 25000€ , n'ayant jamais eu de réclamation de sa part je l'ai informé que la société avait été vendu. Il a saisi le tribunal et nous avons été comdamné à payer cette somme  
Je viens de recevoir un commandement aux fin de saisie vente  
Que dois je faire sachant que la société n'est plus qu'une coquille vide depuis 16 mois et qu'elle ne possède aucun actif  
dois je saisir un liquidateur, afin de proceder à une liquidation judiciaire

merci pour votre réponse

Par **PCARLI**, le **19/03/2011** à **09:54**

Bonjour,

Il est difficile de vous donner une réponse générale. Il faudrait que le dossier COMPLET soit examiné rapidement par un professionnel du droit (consultation juridique).

Normalement, la SARL fera écran quant à la responsabilité de ses dirigeants (vous) SAUF faute de gestion.

Cordialement

PS ; vous écrivez "nous avons été condamné" ; vous personnellement ou la sarl ?

Par **lenine**, le **19/03/2011** à **10:00**

non c'est la sarl qui a été comdamnée

cldt

Par **PCARLI**, le **19/03/2011** à **10:04**

La solution ? Un dépôt de bilan au greffe du tribunal de commerce?  
Cdlmt